



INTERVENANT PRIMUM NON NOCERE®

Février 2018
 Groupe de travail : Sophie Duclaux, David Brissiaud,
 Elise Scarpati

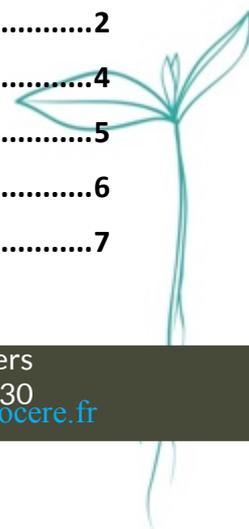
FICHE ACHATS REponsables

Equipements

Prise en compte du développement durable dans les critères d'achats relatifs aux marchés d'équipements

Table des matières

LES LABELS	2
CRITERES RELATIFS A L'UTILISATION ET A LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS	4
CRITERES RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT	5
CRITERES RELATIFS A LA FIN DE VIE DE L'EQUIPEMENT	6
CRITERES SOCIAUX ET SOCIETAUX.....	7



5 bis, Rue Francklin - 34500 Béziers
 Tél. : 04 67 00 31 70 - Fax. : 04 67 00 34 30
contact@primum-non-nocere.fr - www.primum-non-nocere.fr

LES LABELS

✓ Energistar



Le label ENERGY STAR s'applique aux équipements de bureau (ordinateurs, écrans, photocopieuses, imprimantes, machines à affranchir, appareils multifonctions et scanners) qui répondent aux spécifications de l'accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la Communauté Européenne, permettant aux consommateurs d'identifier les appareils économes en énergie.

✓ NF environnement ameublement



Ce label correspond à une démarche globale prenant en compte les différentes étapes du cycle de vie des produits :

- Critères relatifs aux matériaux utilisés et à leurs composants (bois, matériaux synthétiques, peintures...),
- Critères à l'impact du site de fabrication sur son environnement,
- Critères relatifs à l'énergie et à sa maîtrise,
- Critères relatifs aux emballages, à la logistique et au transport,
- Critères relatifs à l'information délivrée au consommateur,
- Critères relatifs à la fin de vie du produit.

✓ Blue Angel (l'ange bleu)



Blue Angel, label allemand est le plus ancien écolabel du monde (créé en 1977). Cette certification concerne tous les produits en dehors de l'alimentation et de l'industrie pharmaceutique. Elle s'applique par exemple dans les domaines de la construction, de l'énergie, de l'équipement de la maison, du jardin, des loisirs et des fournitures de bureau. Les critères d'attribution varient selon la classe de produits, mais

tous tiennent compte du cycle de vie complet du produit, de l'extraction des matières premières jusqu'au traitement des déchets

✓ Ecolabel Européen



L'écolabel ne protège pas seulement l'environnement, mais aussi les consommateurs-citoyens des produits à risques, car tous les produits toxiques ou additifs dangereux sont écartés, limités ou interdits. De plus, et ce n'est pas négligeable, le label de la fleur garantit la qualité et la performance du produit. Il apparaît sur certains équipements comme le matériel électronique, informatique, les appareils domestiques

(aspirateurs, réfrigérateurs...); mais aussi sur l'ameublement intérieur.

✓ FSC



Le FSC® (Forest Stewardship Council) est une organisation non gouvernementale indépendante. Elle a développé le premier système de certification de produits forestiers qui repose sur deux schémas :

- un certificat de gestion forestière, qui s'adresse aux gestionnaires de ressources forestières,
- un certificat de chaîne de contrôle, (ou chaîne d'approvisionnement et de transformation) qui s'adresse aux entreprises de négoce des bois, aux entreprises de première et deuxième transformation du bois et aux réseaux de distribution et de commercialisation.

✓ Nordic Swan



Le Nordic Swan, label des pays scandinaves, prend en considération l'impact du produit durant sa vie entière, depuis les matières premières nécessaires jusqu'au recyclage du produit. Le produit doit proposer une performance au moins aussi bonne que celle d'un produit non certifié. Les critères étant en constante évolution, les entreprises sont tenues de communiquer au Nordic Swan les résultats de tous les tests effectués par les laboratoires indépendants, pour prouver que les produits entrent bien dans les critères requis. On le retrouve sur des produits d'ameublement ou d'équipements électriques.

✓ OEKO-TEX®



Le STANDARD 100 by OEKO-TEX® est un système d'essais et de certification uniformisé à l'échelle mondiale pour tous les produits textiles bruts, semi-finis et finis à toutes les étapes de traitement ainsi que pour tous les matériaux accessoires (matelas, linge plat...)

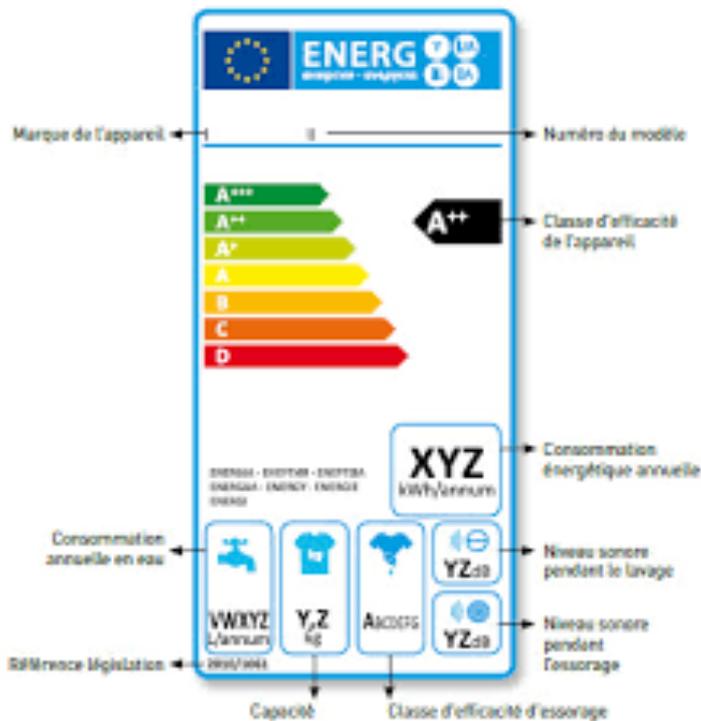
✓ TCO



Le nouveau label de durabilité TCO vise à réduire l'utilisation de substances dangereuses inconnues dans les équipements électroniques. Cette version repose sur de nouveaux critères visant à réduire l'utilisation des retardateurs de flamme non halogénés dangereux et leur remplacement par des substances plus sûres.

✓ L'étiquette de performance énergétique A+++

La réduction de la consommation d'énergie des appareils électriques, constitue un des moyens d'action mis en œuvre au niveau national et européen pour préserver les ressources naturelles et, de façon générale, l'environnement.



CRITERES RELATIFS A L'UTILISATION ET A LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

✓ La notion de « coût global »

Il s'agit du coût d'acquisition auquel s'ajoute le coût d'utilisation, et les coûts tout au long du cycle de vie. En particulier, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage, d'un équipement ou d'un matériel, des frais d'utilisation viendront s'ajouter au coût initial pendant leur durée de vie : entretien, consommables, pièces de rechange, consommation d'énergie, traitement des déchets, formation, etc.

Le marché peut ainsi inclure une clause « coût global » afin d'anticiper les dépenses à venir en dehors du coût d'acquisition. Le candidat peut ainsi préciser les moyens mis en œuvre pour réduire les dépenses de consommables, d'opérations de maintenance, de réduction des déchets et des consommations eau/énergie, etc.

✓ Formation utilisateur

En fonction du type de marché, la formation des salariés à l'utilisation de l'équipement peut être inclus dans le prix d'achat.

Le cas échéant, une planification à périodicité définie peut être demandée afin d'assurer la formation continue des utilisateurs et des nouveaux arrivants.

✓ **L'extension de garantie**

Le contrat d'extension de garantie permet de prolonger la couverture des risques liés aux pannes à l'issue de la période de garantie initiale.

En général, ce sont le coût des pièces à remplacer qui sont pris en charge dans les extensions de garantie, les frais de main d'œuvre et de déplacement du prestataire qui effectue les interventions ne sont pas systématiquement pris en compte.

✓ **Le délai d'intervention**

Le candidat renseigne le délai moyen d'intervention. Il est utile de demander de préciser la localisation du SAV ou du prestataire effectuant les réparations et la maintenance, afin d'assurer un délai compatible avec l'organisation des utilisateurs et leurs besoins.

L'établissement peut également exiger le prêt d'un matériel équivalent le temps de l'intervention ou de la mobilisation du matériel en panne.

✓ **La durée de vie de l'équipement**

Il s'agit ici de demander au candidat d'indiquer la durée de vie de l'équipement concerné par le marché. Dans l'approche en coût global, un investissement plus important peut être bien plus rentable si la durée de vie est plus longue qu'un autre équipement moins onéreux.

✓ **Le délai de livraison**

Le candidat indique dans quel délai l'équipement peut être livré.

CRITERES RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES DE L'EQUIPEMENT

✓ **L'éco-conception**

Le marché peut inclure une clause d'éco-conception. Le candidat informe ici de son niveau d'engagement et des critères de fabrications retenus pour tendre vers l'éco-conception.

L'éco-conception est avant tout une démarche d'arbitrage entre des objectifs parfois contradictoires : qualité, coûts, délais, sécurité, environnement. Les premiers pas de l'éco-conception sont souvent faciles et peu coûteux à mettre en œuvre. Ils peuvent coïncider avec des options de bon sens qui amènent une réduction des coûts : économies de matière (par allègement) ou d'énergie consommée, optimisation de la chaîne logistique (taux de remplissage des camions, chaîne du froid), moindres quantités de déchets à traiter.

A savoir :

Le positionnement prix d'un produit éco-conçu est un choix. Ce produit peut être positionné dans un segment haut de gamme, associé à un investissement design, une qualité supérieure et de l'innovation. Il peut être plus cher qu'un produit concurrent non éco-conçu. Mais cela n'est pas une fatalité ; cela dépend du positionnement recherché pour le produit en question.

✓ **Critères ergonomie de l'équipement, sécurité et prévention des risques**

La prise en compte du bien-être et de la santé des salariés fait partie des politiques Qualité de Vie au Travail mis en œuvre sur les établissements.

Dans ce cadre, un marché d'équipement peut comporter un critère visant à privilégier un matériel ergonomique, permettant par exemple de lutter contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Par ailleurs, des mécanismes de sécurité peuvent être précisés.

Le candidat précise donc les caractéristiques de l'équipement visant à prévenir les risques professionnels liés à la manipulation de l'équipement.

✓ **L'information sur la provenance, les matériaux et composants de l'équipement.**

L'établissement peut demander au candidat la traçabilité de ces informations.

Elles peuvent être consignées dans des fiches techniques ou dans des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES pour les matériels électriques). Il s'agit de connaître principalement :

- Le lieu où l'équipement a été conçu,
- Les matériaux utilisés voire leurs provenances,
- La présence de composés chimiques.

CRITERES RELATIFS A LA FIN DE VIE DE L'EQUIPEMENT

✓ **Reprise de l'équipement ancien**

Il peut être demandé au candidat d'effectuer l'élimination de l'équipement remplacé par le nouvel achat. Dans ce cas, dans le cadre de la gestion des déchets, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) étant considérés comme dangereux, une traçabilité de l'élimination et du traitement du déchet doit être assuré par le candidat.

✓ **Modalités futures d'élimination du produit et niveau de recyclabilité**

Le candidat indique ici la filière qu'il préconise pour l'élimination de l'équipement en fin de vie. Il peut également proposer d'assurer cette élimination. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de développement durable, le candidat pourrait préciser le pourcentage de matériaux composants l'équipement valorisable ou recyclable.

CRITERES SOCIAUX ET SOCIETAUX

✓ Un marché public comporte une disposition sociale si :

- l'objet du marché (article 5 du code des marchés publics) comporte une dimension sociale, comme par exemple : « prestation de services réservée à des structures employant des handicapés » ;
 - cet objet donne lieu à l'inscription d'au moins une clause contractuelle dans le marché ;
- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les spécifications techniques (article 6 du code des marchés publics) ;
 - par exemple : « le matériel doit être adapté à une utilisation par une personne handicapée » ;
- ou bien la dimension sociale est prise en compte dans les conditions d'exécution du contrat qui comportent au moins une clause sociale comme l'insertion par l'activité économique (article 14 du code des marchés publics) ;
- ou bien un ou plusieurs critères d'attribution à caractère social (article 53 du code des marchés publics) sont pris en compte, assortis d'au moins une clause contractuelle associée au(x) critère(s).
 - Les critères sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

✓ Introduction d'une clause éthique

- Garantir le respect des Droits de l'Homme, de l'enfant et du travailleur dans l'exécution d'une commande quelle qu'elle soit, et lutter contre le travail forcé des enfants,
- Faciliter autant que faire se peut l'accès à l'emploi d'un public qui en est éloigné,
- S'opposer aux discriminations dans l'accès à l'emploi,
- Lutter contre le travail illégal,
- Lutter contre la concurrence déloyale et les conditions de travail portant atteinte à la dignité humaine et aux libertés des travailleurs.